

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 07 JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Maisoncelles-du-Maine le vingt et un janvier deux mil vingt et un à vingt heures.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Subventions et participations communales 2021
- 2 - Demande D.E.T.R. : projet Label Ecoles Numériques
- 3 - Ecole rentrée 2021
- 4 - Projet commerce
- 5 - Acquisition terrain futur lotissement : nouvelle proposition
- 6 - Investissements 2021

### **QUESTIONS DIVERSES**

### **SÉANCE DU 14 JANVIER 2021**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Michel BOURGEOIS, Maire.

**Etaient présents :** M. Michel BOURGEOIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Baptiste SOUTON, M. Kevin GAUDRON, M. François BERSON, M. Gabriel DRONY, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR,

**Etaient absentes excusées :** Mme Lauriane CAUCHON, Mme Laurence COLLET

Etait absent non excusé : M. Grégory SESBOUÉ,

**Secrétaire de séance :** M. François BERSON

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour n°7 :

- CONVENTION VOIRIE

### **1 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES 2021**

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'inscrire les subventions et participations suivantes, au budget 2021 :

Amicale des Combattants	233.00 €
Club du Sourire	174.00 €
AMB	345.00 €
ESM	774.00 €
Association des ennemis des cultures	379.00 €
Amicale sapeurs-pompiers Villiers-Charlemagne	56.00 €
Croix rouge	48.00 €
Prévention routière	15.00 €
Société Protectrice Animaux	180.00 €
UDAF	63.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 267.00 €</b>

### **1 - DEMANDE D.E.T.R. : PROJET LABEL ECOLES NUMÉRIQUES**

Lors de la réunion de conseil du 19 juin 2020, le conseil municipal avait décidé de donner une suite favorable à la déclaration d'intention de candidature pour l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 » proposé par l'inspection académique. Ce projet entre dans le cadre de la D.E.T.R 2021 dont l'objet serait « Acquisition de matériel favorisant le développement de l'usage numérique à l'école ». Le coût serait de 10 000.00€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- DÉCIDENT de solliciter dans le cadre de la D.E.T.R., une subvention au taux de 25% pour un investissement plafonné à 50 000.00€ dans l'objet de l'acquisition de matériel favorisant le développement de l'usage numérique à l'école.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux pour le bâtiment club house du terrain de foot, un avant-projet va être demandé auprès d'un architecte pour estimer le coût de ce chantier. Un estimatif de l'architecte Anthony MORIN nous est parvenu pour un montant de 90 950.05€ HT pour l'ensemble des travaux y compris les honoraires.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil que l'on sollicite dans le cadre de la D.E.T.R., une subvention au taux de 30% pour un investissement plafonné à 500 000€ suite au montant du devis mentionné ci-dessus.

De plus, il propose également que l'on sollicite également la Région dans le cadre du plan de relance investissement communal. L'objectif de ce plan est de pouvoir accompagner les communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local. Le taux d'intervention s'élèverait à 20% maximum du coût HT pour un investissement plafonné à 75 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- DÉCIDENT de solliciter dans le cadre de la D.E.T.R., une subvention au taux de 30% pour un investissement plafonné à 500.000€ dans l'objet de la construction d'un bâtiment club house attenant aux vestiaires du football.
- DÉCIDENT de solliciter dans le cadre du plan de relance investissement communal de la Région, une subvention de 20% pour une subvention plafonnée à 75 000€ dans l'objet de la construction d'un bâtiment club house attenant aux vestiaires du football.

### **3 - ÉCOLE RENTRÉE 2021**

En raison des effectifs à la rentrée de septembre 2021, il est fort probable que l'inspection académique décide de fermer une classe sur le RPI. En fonction des effectifs actuels, la configuration des classes à la rentrée 2021 devrait être la suivante :

PS/MS/GS : classe de 18 élèves avec Mme AMIRAULT à Maisoncelles-du-Maine

CP/CE1/CE2 : classe de 22 élèves (lieu à déterminer)

CM1/CM2 : Classe au Bignon avec M. LABASQUE avec 27 élèves

L'inspectrice de l'éducation nationale a réuni les maires des deux communes et leur a indiqué que s'ils ne trouvaient pas d'accord préalable sur la localisation de la fermeture, l'inspection académique serait dans l'obligation de prendre la décision.

Une réunion, à l'initiative des maires de deux communes et en présence des commissions scolaires des deux communes, des deux directeurs et de parents élus au conseil d'école s'est tenue le 7 janvier 2021. Lors de cette réunion, aucun accord n'a été trouvé, chaque commune souhaitant conserver deux classes.

Aussi, il a été décidé de consulter l'avis des parents (cette enquête est juste consultative et n'engagera pas la décision finale).

Dans l'impossibilité d'organiser une réunion de tous les parents, à cause de la situation sanitaire, la commune de Maisoncelles-du-Maine souhaitait envoyer son argumentaire pour le maintien à Maisoncelles de deux classes mais la majorité des personnes présentes à la réunion du 7 janvier s'y est opposée.

Ce questionnaire sera remis à chaque famille par l'intermédiaire des directeurs d'école. Le résultat de cette enquête est attendu pour le 29 janvier 2021 et la décision de l'inspection académique pour fin février/début mars.

#### **4 - PROJET COMMERCE**

Monsieur le Maire informe qu'il est en contact avec une personne pour la reprise éventuelle du commerce. L'idée serait plus d'ouvrir un commerce multifonctions : épicerie, salon de thé, bar, produits locaux. Par ailleurs, il serait possible de récupérer une licence IV gratuitement via la réforme des débits de boissons. Le conseil décide de poursuivre afin de définir et de chiffrer les aménagements qui seraient nécessaires.

#### **5- ACQUISITION TERRAIN FUTUR LOTISSEMENT : NOUVELLE PROPOSITION**

Lors de la réunion de conseil du 19 mai 2020, un accord avait été trouvé pour l'achat du terrain des parcelles cadastrées section A n°554 et 676 au prix de 5€ le m<sup>2</sup>. Cependant, un des indivisaires n'accepte pas ce tarif. Il propose un prix de 7€ à 10€ le mètre carré. Le conseil municipal décide de reporter ce dossier ultérieurement.

#### **6 - INVESTISSEMENTS 2021**

Les projets d'investissements pour l'année 2021 sont :

- Club house terrain de sports
- Commerce
- Matériel informatique école
- Achat de matériel pour les espaces verts
- Entretien bâtiment école
- Achat de terrain
- Abri pêche

#### **7 - CONVENTION VOIRIE**

Une consultation d'entreprises est organisée par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez dans le cadre du groupement de commandes de travaux de voirie.

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, une consultation constitutive de groupements de commandes, définissant les modalités de fonctionnement du groupement doit être signé entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et les communes du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention du groupement de commandes de travaux de voirie ainsi que le marché à bons de commande.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Bulletin Municipal**

Le bulletin municipal sera distribué fin du mois, début février

### **2 - Commission finances**

Pour la préparation du budget, une commission finances sera programmée au jeudi 11 février à 20h00 en mairie

Prochaines réunions de conseil :

- Mercredi 17 février 2021 à 20h
- Mardi 16 mars 2021 à 20h